

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Martin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0a1f23d07aa21760af7ba0b5>

Date d'obtention : 2026-04-28 17:45:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est créée afin d'assurer uniformité dans l'intervention d'un cas à l'autre, d'une école à l'autre, d'une région à l'autre. Elle est créée afin de protéger la ou les victimes le plus tôt possible et tenter de limiter la propagation. Elle permet de rassurer les victimes, parents, personnel de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais suivre le protocole et j'en serai plus confiante d'agir convenablement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les images, ne pas interroger l'instigateur, suivre le protocole, échanger sous forme de questions, sans analyser ni faire d'intervention.